

² s'engage à avoir vérifié que le moyen de production concernée par le rattachement fait l'objet d'un contrat d'accès au RPD ou de Service de Décompte valable et dispose d'un dispositif de comptage compatible avec la reconstitution des flux.

Dans le cadre de cet accord, relativement à l'accès aux données de comptage*:

1) Par le présent document, ² autorise, dès à présent et pour toute la durée du contrat, EDF OA à accéder aux données de comptage du(des) Site(s) (index, courbe de charge, puissance souscrite, dépassement, puissance maximale atteinte, ...). A cet effet, et selon la technologie de relevé mise en œuvre par le GRD, ² autorise le GRD, dès réception du présent document, à transmettre à EDF OA, les informations, actuelles et futures, permettant de réaliser les opérations de télérelève (la marque du compteur électrique, le numéro de téléphone, les identifiants **actuels et futurs**, la formule de comptage éventuelle, le tableau à relever éventuel, le facteur de correction éventuel) ou à permettre la souscription aux services d'accès aux données : OUI ☐ NON ☐

Les données ainsi acquises sont conservées pendant 5 ans après la fin du contrat d'obligation d'achat sur nos serveurs hébergés en France Métropolitaine.
(Ne cocher l'option N°2 que s'il a été répondu Oui à l'option N°1)

2) Par le présent document, EDF OA demande au GRD, dès réception du présent document, conformément à l'autorisation de ², la transmission des informations, actuelles et futures permettant de réaliser les opérations d'accès aux données de comptage : OUI ☐ NON ☐

**Le GRD modifie systématiquement les codes d'accès au compteur lors du rattachement à un nouveau Responsable d'Equilibre.*

EDF OA reconnaît que le Site d'Injection peut participer au Mécanisme d'Ajustement conformément au chapitre 2 des Règles et/ou aux Services Système conformément au chapitre 3 des Règles et/ou à un service de Flexibilité Réseau RPD. Dans ce cas, l'écart de EDF OA peut être amené à être modifié conformément aux Règles.

Fait en 2 exemplaires originaux (ou trois en cas de signature électronique)

à _____, le 20

Pour (RE EDF OA),

Pour

2

(Nom et Fonction du représentant)
Signature et Cachet

(Nom et Fonction du représentant)
Signature et Cachet

Diffusion : une copie par mail au Producteur, une copie par mail à l'agence ARD et une copie pour EDF OA.

Légende (les champs grisés sont à renseigner par EDF OA)

² Nom complet de la société ou du particulier.

20 Date indiquée par le dernier signataire